

Séance ordinaire du 31 mars 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire, en huis clos et par visioconférence, le mardi trente et un mars deux mille vingt à neuf heures un.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur du Bureau de la mairie, Geneviève Côté, attachée de presse du Bureau de la mairie, Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie, Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2020-03-66

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 31 mars 2020.

CE-2020-03-67

Approbation du procès-verbal des séances des 23 et 24 mars 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 23 et 24 mars 2020.

CE-2020-03-68**Affectations temporaires à un poste cadre de policier capitaine à la Direction du service de police**

[Document d'aide à la décision GCH-2020-026](#)

Il est résolu de conclure les lettres d'entente à intervenir pour des affectations temporaires à un poste cadre de policier capitaine à la Direction du service de police et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2020-03-69**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2020-017-R-1](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2020-017-R-1, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2020-03-70**Financement de la dépense relative à la recherche de fuites dans le réseau d'aqueduc**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-038](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la recherche de fuites dans le réseau d'aqueduc au montant maximal de 50 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-03.

CE-2020-03-71**Crédits additionnels**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-043](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter des crédits additionnels au montant de 90 740 \$ aux postes de revenus et dépenses liés à des dépenses recouvrables, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision GEN-2020-043.

CE-2020-03-72**Financement de la dépense relative aux services professionnels pour réaliser les plans et devis et les travaux de surveillance de la réfection du poste de pompage d'eaux usées de la rue Trudelle (secteur Saint-Romuald) et programme d'infrastructures municipales d'eau**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-045](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux services professionnels pour réaliser les plans et devis et les travaux de surveillance de la réfection du poste de pompage d'eaux usées de la rue Trudelle (secteur Saint-Romuald) au montant maximal de 96 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de s'engager à respecter les modalités du guide relatif au programme d'infrastructures municipales d'eau qui s'appliquent à la Ville;
- de s'engager à réaliser les travaux de la réfection du poste de pompage d'eaux usées de la rue Trudelle (secteur Saint-Romuald) selon les modalités de ce programme et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent la Ville en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- de s'engager à assumer tous les coûts non admissibles à ce programme associés à ces travaux, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière à ce programme.

CE-2020-03-73

Adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (assouplissement de normes pour les bâtiments en rangées situés dans la zone M1154, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-01-26, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-030. Ce Second projet de règlement a pour objet de permettre un ensemble composé de trois bâtiments principaux contigus, érigés sur des terrains distincts, comprenant chacun entre un et quatre logements ou l'un des autres usages autorisés à la grille des spécifications, dans la zone M1154.

Ces modifications consistent au retrait de la norme de superficie d'occupation au sol maximale applicable à un usage mixte en rangée et faire des ajustements quant aux hauteurs minimales et maximales pour ce même usage.

CE-2020-03-74

Adoption du Second projet de règlement RV-2020-20-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de 10 à 13 du nombre d'unités d'habitations multifamiliales isolées (4 à 6 logements) permise par contingentement dans la zone H0883, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-01-77.

CE-2020-03-75

Bail à intervenir avec Événements spectaculaires concernant l'utilisation d'une partie du lot 2 434 891 du cadastre du Québec pour l'exploitation d'une grande roue sur le Quai Paquet et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2020-007](#)

Il est résolu de conclure le bail à intervenir avec Événements spectaculaires concernant l'utilisation d'une partie du lot 2 434 891 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 300 mètres carrés, située au centre-ouest du Quai Paquet, pour l'exploitation d'une grande roue sur le Quai Paquet, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-007, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique, et ce, pour la durée du bail à intervenir entre les parties, soit du 1^{er} juin au 31 octobre 2020.

CE-2020-03-76

Bail à intervenir avec Le vélo vert inc. pour la location de locaux situés à la Gare intermodale de Lévis située au 5995, rue Saint-Laurent (secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de cette partie d'édifice

[Document d'aide à la décision DEV-2020-037](#)

Il est résolu de conclure le bail à intervenir avec Le vélo vert inc. pour la location de locaux situés à la Gare intermodale de Lévis située au 5995, rue Saint-Laurent (secteur Lévis), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-037, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de confirmer que cette partie de l'édifice n'est plus affectée à l'utilité publique pour la durée du bail.

CE-2020-03-77

Modification des résolutions CE-2020-03-31 « Consentement à l'expropriation partielle et l'entente sur règlement de litiges à intervenir avec Les immeubles Paul-E. Richard inc. » et CV-2020-02-66 « Consentement à l'expropriation partielle et l'entente sur règlement de litiges à intervenir avec Les immeubles Paul-E. Richard inc. »

[Document d'aide à la décision DEV-2020-043](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2020-03-31 « Consentement à l'expropriation partielle et l'entente sur règlement de litiges à intervenir avec Les immeubles Paul-E. Richard inc. » par le remplacement dans le titre et à l'alinéa du numéro « DEV-2020-035 » par le numéro « DEV-2020-043 ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2020-02-66 « Consentement à l'expropriation partielle et l'entente sur règlement de litiges à intervenir avec Les Immeubles Paul-E. Richard Inc. » par le remplacement dans le titre et à l'alinéa du numéro « DEV-2020-035 » par le numéro « DEV-2020-043 ».

CE-2020-03-78***Programme particulier de soutien aux entreprises affectées par la COVID-19***
[Document d'aide à la décision DEV-2020-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le *Programme particulier de soutien aux entreprises affectées par la COVID-19*, tel qu'il est décrit dans le document joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2020-045;
- d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à ne pas appliquer la tarification prévue au Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville pour les frais d'analyse des dossiers dans le cadre de ce programme.

CE-2020-03-79**Dépôt des listes de certains contrats au 31 janvier 2020**
[Document d'aide à la décision APP-2020-043](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 janvier 2020, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 janvier 2020 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 31 janvier 2020, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} décembre au 31 janvier 2020 (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2020-03-80**Attribution du contrat pour la réparation des arrières en gazon et divers travaux de terrassement**
[Document d'aide à la décision APP-2020-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la réparation des arrières en gazon et divers travaux de terrassement (appel d'offres 2020-50-14), à Excavation Bergedac inc., pour une durée de cinq ans, aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 344 055 \$, avant TPS et TVQ, pour le regroupement des trois lots, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2020-03-81

Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'interconnexion permanente des réseaux d'aqueduc, secteurs Saint-Romuald et Charny (lot 1) ainsi que le prolongement de la conduite d'aqueduc de Saint-Omer jusqu'au futur boulevard Étienne-Dallaire (lot 2)

[Document d'aide à la décision APP-2020-046](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'interconnexion permanente des réseaux d'aqueduc, secteurs Saint-Romuald et Charny (lot 1) ainsi que le prolongement de la conduite d'aqueduc de Saint-Omer jusqu'au futur boulevard Étienne-Dallaire (lot 2) (appel d'offres 2016-55-45), attribué par la résolution CV-2016-07-10, au montant de 33 330,75 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-046, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2020-03-82

Affectation temporaire d'un directeur adjoint – services de proximité à la Direction générale adjointe – services de proximité

[Document d'aide à la décision GCH-2020-041](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter temporairement monsieur Richard Dumais au poste cadre de directeur adjoint – services de proximité à la Direction générale adjointe – services de proximité, classe 7, échelon 10, et aux autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Lévis, et ce, pour une durée indéterminée.

CE-2020-03-83

Détermination de la date du rendu de la décision dans le cadre de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-011-R-1](#)

Considérant les mesures exceptionnelles mises en place dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reporter à un moment jugé opportun, la date du rendu de la décision dans de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre, refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec).

CE-2020-03-84

Abrogation de la résolution CV-2020-01-09 « Détermination de la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur

Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec) » et sursis de la détermination de la date de l'audition d'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-015-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2020-01-09 « Détermination de la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec) ».

Considérant les mesures exceptionnelles mises en place dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de sursoir à l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 16 décembre 2019 refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, lot 3 943 954 du cadastre du Québec), et ce, jusqu'à nouvel ordre.

CE-2020-03-85

Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 53.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
